

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-neuf février deux mils vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN, Virginie DUCHEMIN, Marie Pierre MANGE.

ABSENTS : Arnaud MARTINEZ, Christiane GAUTHIER MEYER, Alexandre MOUGIN,

POUVOIRS : Pascal CROIBIER donne pouvoir à Magali GUILLOT, Christophe MASAT donne pouvoir à isabelle FAYOLLE, Sophie VAIL donne pouvoir à Massimo BUSSA, Bertho MAYETTE donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL

Secrétaire de séance : Geneviève FOUGERONT

<p>Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20</p>
--

DEL2025 17 Révision des tarifs – locations de salles communales et modification du règlement intérieur et du contrat de location

(Votée à l'unanimité)


Nouvelles propositions en rouge

Madame le Maire indique qu'il convient de modifier la délibération prise le 28 juin 2022 concernant la révision des tarifs afin de régulariser la gratuité des activités ponctuelles des associations de la commune et de mettre en place un chèque de caution pour l'entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de location des salles communales comme suit :

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES DE SAINT ANDRE LE GAZ

Salles communales	Associations Saintes-Andréennes		Particuliers Saints-Andréens (1)
	Activité régulière	Activité ponctuelle	
GYMNASE (minimum): <i>Hall côté « Sports » + Salle évolution + Office + Hall et sanitaires côté « Fêtes »</i>	Gratuit	30,00 € Proposition gratuit Caution : 500,00 € Caution entretien : 200€	Eté : 370,00 € Hiver : 450,00 € Caution de la salle : 500,00 € Caution entretien : 200€
GYMNASE : <i>Hall côté « Sports » + Salle évolution + Office + Hall et sanitaires côté « Fêtes » + Buvette</i>	Gratuit	30,00 € Proposition gratuit Caution : 500,00 € Caution entretien : 200€	Eté : 380,00 € Hiver : 470,00 € Caution e la salle : 500,00 € Caution entretien : 200€

GYMNASE (total) : <i>Hall côté « Sports » + Salle évolution + Office + Hall et sanitaires côté « Fêtes » + Buvette + Sanitaires côté stade.</i>	Gratuit	Proposition Publiée le 28/02/2025 Caution : 300,00 € Caution entretien : 200€	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Envoyé en préfecture le 28/02/2025 Reçu en préfecture le 28/02/2025 ID : 038-213803570-20250228-DEL202517REG-DE </div> 
FOYER MUNICIPAL :	Gratuit	30,00 € Proposition gratuit Caution : 300,00 € Caution entretien : 100€	Eté : 100,00 € Hiver : 150,00 € Caution de la salle : 300,00 € Caution entretien : 100€
CLUB HOUSE :	Gratuit	Gratuit Caution : 50,00 €	
Autres salles : <i>Préfabriqué Vercors – Salle TAP Salle d'activités – Salle musique Résidence Gai Soleil</i>	Gratuit		

(1) Période d'hiver du 1^{er} OCTOBRE au 30 AVRIL – Période d'été du 1^{er} MAI au 30 SEPTEMBRE.

Orchestre ou utilisation de matériel pour animation musicale au gymnase : supplément de 50 €.

Ces tarifs s'entendent pour une location du SAMEDI matin au DIMANCHE soir. Ils sont applicables dès que la délibération sera exécutoire.

L'acompte est égal à 50% du montant de la location.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications du règlement intérieur de mise à disposition et d'utilisation des salles communales, Ce règlement est annexé à la présente délibération.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications des tarifs mis en vigueur à compter du 1^{er} mars 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 27 février 2025 ;

Le Secrétaire,

Geneviève FOUGERONT



Le Maire,
Magali GUILLOT

